

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2023

VISANT À INTERDIRE LES VOLS EN JETS PRIVÉS - (N° 885)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 40

présenté par

Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff,
M. Julien-Lafferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon,
M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et
M. Thierry

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« L'interdiction mentionnée au premier alinéa ne s'applique pas aux vols d'aéronefs à moteur électrique ou à hydrogène, ainsi qu'aux vols utilisant une part minimale de 30 % de carburants durables d'aviation, à l'exclusion des carburants produits à partir de cultures destinées à l'alimentation humaine ou animale et de cultures intermédiaires. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à exclure du champ de l'interdiction des vols non réguliers et non commerciaux, les vols réalisés avec des aéronefs à moteur électrique ou à hydrogène, ainsi que les vols utilisant une part minimale de carburants durables d'aviation fixée à 30 %.